



**DATE DE PUBLICATION : 5 mars 2018**

Le directeur général des Services à l'économie et du Réseau

Délégation de signature

Vu la délégation de signature donnée par M. Denis BEAU, premier sous-gouverneur, à M. Erick LACOURRÈGE le 30 janvier 2018 ;

Délégation permanente est donnée à M<sup>me</sup> Martine RIGAULT, directrice des Grands Projets Entreprises et Particuliers (DGPEP), à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque, dans la limite de 90 000 euros (HT), relatif à l'exercice des activités de la DGPEP.

M<sup>me</sup> Martine RIGAULT peut subdéléguer sa signature aux agents du personnel des cadres de la DGPEP.

Fait à Paris, le 5 mars 2018

Erick LACOURRÈGE